



Motion revendicative

adoptée à la CAN des 26 et 27 mars 2013

Les personnels administratifs au cœur de la refondation de l'école !

Si le SNASUB-FSU apprécie positivement les créations de postes enseignants pour répondre aux besoins premiers des jeunes en termes d'éducation, il rappelle solennellement que les missions assurées par les personnels administratifs dans les services et les établissements garantissent l'organisation et le fonctionnement du système éducatif.

Le SNASUB-FSU rappelle solennellement que les politiques de suppressions de postes ont durement affecté les conditions d'exercice des personnels administratifs et ont souvent rendu difficile la réalisation dans des conditions acceptables de leurs missions. C'est le cas dans les services académiques où les restructurations avec comme seul objectif de « rendre » des postes ont eu pour conséquence de désorganiser, d'accroître la souffrance, de faire perdre jusqu'au travail son sens. C'est également le cas dans les EPLE où les secrétariats croulent sous les tâches que les services académiques n'assurent plus du fait des réorganisations. C'est le cas dans les intendances et agences comptables regroupées, de sorte que des fonctions de conseil ou d'assistance au quotidien se retrouvent réduites à portion congrue. Tout ce qui participe de l'éloignement des activités administratives de l'activité pédagogique nuit à celle-ci autant qu'il entre en contradiction avec le sens du service public des agents.

Le ministre a indiqué que la refondation de l'école devait s'accompagner de mesures catégorielles. Pour les personnels de l'AENES et ITRF, rien n'a été annoncé sinon un effort particulier pour la catégorie C. S'il y a une urgence évidente pour cette catégorie, nous ne sommes pas de ceux qui opposent des catégories d'agents les unes aux autres.

Il faut revaloriser les carrières, requalifier massivement les emplois, augmenter les salaires et en finir avec toutes les notions d'individualisation sur la base, par nature arbitraire dans l'appréciation, du mérite.

Pour cela, le SNASUB-FSU défend :

- La création de postes en nombre suffisant : aucune académie ne devra subir de nouvelles suppressions à la rentrée prochaine
- Une revalorisation des traitements, par le dégel immédiat du point d'indice et une augmentation de sa valeur de 5 % minimum, et par la reconstruction générale et globale des grilles indiciaires des catégories C, B et A ;
- L'abrogation de la PFR par son intégration dans le traitement indiciaire ;
- Une revalorisation des carrières de tous les agents par une requalification massive de C vers B et de B vers A
- des crédits de fonctionnements à la hauteur des missions et des droits des agents.
- Se félicitant de l'abrogation de la journée de carence, un moratoire quant à son application doit être ordonné immédiatement